

Session 2018 – ANIP1C – AVG – Arrêté d'ouverture

ARRÊTÉ n°12-SC/2018

Objet : Arrêté portant ouverture de l'Examen Professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'Animateur Territorial Principal de 1ère Classe au titre de la session 2018, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion du Gard, de l'Hérault, de la Haute-Garonne et du Tarn et Garonne.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes aux divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le décret n°2011-562 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 16 du décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU la convention générale de mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de Gestion,

VU la charte de coordination régionale des Centres de Gestion de la région Occitanie signée le 24 novembre 2016,

VU le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Région Occitanie,

CONSIDERANT le recensement des besoins prévisionnels des emplois d'animateurs territoriaux principaux de 1ère classe effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Occitanie pour l'année 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Ouverture de l'examen

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales (CDG66) organise au titre de la session 2018, l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'animateur territorial principal de 1ère Classe, en partenariat avec les Centres de Gestion du Gard, de l'Hérault, de la Haute-Garonne et du Tarn et Garonne.

ARTICLE 5 : dates prévisionnelles des jurys et de l'épreuve d'admission

Le jury fixant la liste des candidats admis à participer à l'épreuve orale d'admission se réunira le 08 novembre 2018.

L'épreuve orale d'admission se déroulera courant janvier 2019 à Perpignan ou sa périphérie.

Le jury d'admission se déroulera le mardi 12 février 2019.

La liste des membres du jury ainsi que les modalités pratiques d'organisation de cet examen professionnel feront l'objet de décisions ultérieures.

ARTICLE 6 : Publicité

Ampliation du présent arrêté sera :

- transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- affichée dans les locaux du CDG.66 au moins jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions,
- publiée par voie électronique sur le site internet de l'autorité organisatrice de l'examen professionnel,
- transmise aux Centres de Gestion partenaires.

Fait à PERPIGNAN, le

29 MARS 2018

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
29 MARS 2018

COURRIER

Le Président,



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au Représentant de l'Etat, le

29 MARS 2018

Robert GARRABÉ.